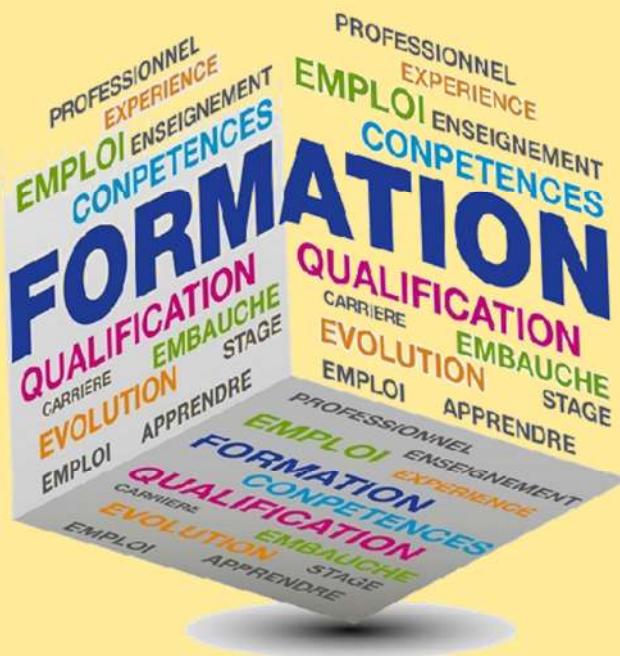


CATALOGUE DES FORMATIONS

SAISON 2019 - 2020



Animateur - Entraîneur

Arbitre - Juge-Arbitre

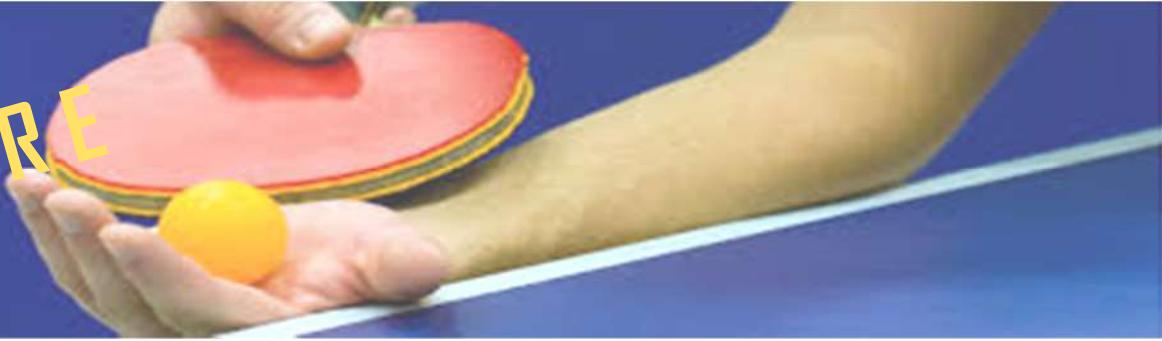
Formation Continue - Dirigeant

La formation, levier de votre performance
et de votre compétence

Ligue
d'Ile de France

T
E
N
N
I
S
D
E
T
A

SOMMAIRE



4 - Informations / Inscription



Animateur - Entraîneur



- 6** Organigramme formations d'entraîneur bénévole et d'éducateur sportif
- 7** Initiateur de Club (IC)
- 8** Animateur Fédéral (AF)
- 11** Entraîneur Fédéral (EF)
- 13** Les formations professionnelles
- 14** Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur Tennis de Table (CQP)
- 18** Diplôme d'Etat JEPS Perfectionnement Sportif TT (DEJEPS)



Retrouvez toutes nos formations sur www.fft-idf.com
Rubrique Formation

Arbitre - Juge-Arbitre



- 20** Les parcours de formations
- 22** Arbitre Régional (ARB)
- 23** Juge-Arbitre 1er ° (JA1)
- 24** Juge-Arbitre 2ème ° (JA2)
- 25** Juge-Arbitre 3ème ° (JA3)
- 26** Pré sélect° Arbitre National (AN)
- 27** SPID-Déconnecté



DataDock
ORGANISME VALIDÉ

Formation Continue - Dirigeant



29 Prévention et Secours Civiques 1er niveau (PSC1)

30 Technique d'Optimisation du Potentiel 2 - PNL

31 Entraîner autrement

33 Ping Santé - Module A Animateur d'Entretien Physique

36 - Calendrier des formations des Comités Départementaux

38 - Conditions Générales liées aux formations IREF

39 - Partenaires de la Ligue

40 - Financement des formations L'AFDAS et les prises en charge possibles des formations

Informations
01 55 87 26 92



EDITO

LA FORMATION, VITALE POUR L'AVENIR !

Bonjour à tous ,

La Ligue Île-de-France de Tennis de Table est depuis de nombreuses années organisme de formation agréé, et à ce titre, organise chaque saison de nombreuses formations :

- Formation des entraîneurs (initiateur de club, animateur fédéral, entraîneur fédéral ainsi que l'examen d'entraîneur fédéral, et CQP),
- Formation continue des entraîneurs
- Formation des AR et des JA (JA1 / JA2 / JA3) ainsi que la formation continue
- Formation des dirigeants
- Le DEJEPS
- Formation Ping Santé (animateur d'entretien physique)

Toutes ces formations sont dispensées par des cadres officiels de la Ligue ainsi que des cadres d'état placés auprès de la Ligue.

Alors, que vous soyez joueurs, dirigeants, bénévoles, salariés ou élus de votre club, ou simplement parents de joueurs, n'hésitez pas à vous inscrire à l'une des formations diplômantes proposées par la Ligue.

La Ligue pourra également vous aider à trouver un financement grâce à l'AFDAS (nouvel OPCO).

L'équipe formation de la ligue reste bien entendu à votre disposition pour toute question ou information.

Véronique BEAUSSART
Responsable commission Emploi et Formation à la Ligue Île-de-France de TT

Informations

Ligue IDF TT

Vous avez une question

Renseignements au secrétariat Formation :

- Stéphanie LEREBOURS

Institut Régional de l'Emploi et de la Formation

Tél : 01.55.87.26.92

permanence téléphonique : tous les jours 9h30 à 12h00
et 14h00 à 16h00

Mail : formation@fftt-idf.com



Pour s'inscrire à une formation

Nous retourner le formulaire d'inscription à télécharger sur le site internet de la Ligue IDF TT dans la rubrique Formation, dûment rempli, signé et accompagné du règlement, dans les délais impartis à

Ligue d'Ile de France de Tennis de Table
1-3 Rue de la Poterie
93200 SAINT DENIS



Catalogue des formations

2019 - 2020

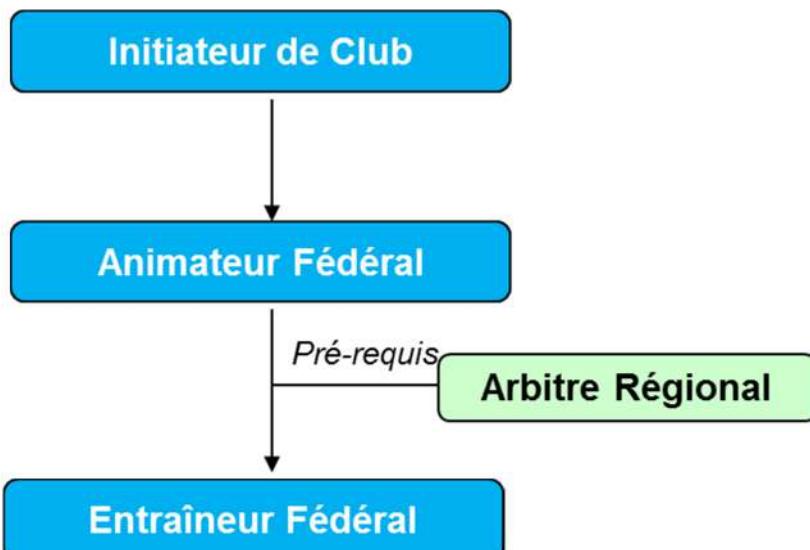


ANIMATEUR

-

ENTRAÎNEUR

Organigramme des Formations d'entraîneur et d'éducateur sportif



Entraîneur « bénévole »

Certificat de Qualification Professionnel (CQP)
Moniteur Tennis de Table (maximum 360 h / an de travail)

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports (BPJEPS) Tennis de Table Niveau 4

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports (DEJEPS)
Spécialité « Perfectionnement Sportif », mention Tennis de Table Niveau 3

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports (DESJEPS) option Tennis de Table (TT) Niveau 2

Entraîneur salarié

INITIATEUR DE CLUB



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié traditionnel FFTT

A partir de la catégorie Cadet 1

Mini : 5 - Max : 15

COÛT : 150 € (repas non compris)



OBJECTIFS

- Organiser l'accueil des différents publics dans son club,
- Prendre en main un groupe dans une séance pré définie,
- Appréhender les bases du jeu

CONTENU SUR 2 JOURS - EN EXTERNAT

- **Donner l'envie d'animer et d'entraîner**
- **Sensibiliser aux différents domaines et champs d'intervention d'un entraîneur / animateur de tennis de table :**
 - Organiser l'accueil du public en sécurité
 - Adopter une posture d'éducateur
 - Gérer, animer une séance
 - Appréhender les bases du jeu
- **4h de FOAD** (Formation Ouverte A Distance) - Histoire et règles du jeu
- **+ 3h00 EN SITUATION PEDAGOGIQUE**
=> L'objectif de ces 3 heures est de mettre en pratique sur le terrain les premiers thèmes abordés en formation et ainsi permettre un feedback au début de la 2ème journée de formation



MODALITES DE VALIDATION

Présence complète à la formation

+ validation du stage pratique de 3h

=> Diplôme Initiateur de Club



FORMATEURS

Christian VULGAIRE (1ère formation)

Ludovic JAUMOTTE (2ème formation)



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : 21h réparties => 2 fois 1 journée de 7h + 3h de stage pratique d'encadrement à faire à la suite de la 1ère journée de formation dans son club + 4h de FOAD

Formation n°1 : Dimanche 29 Septembre + Dimanche 6 Octobre 2019 à Malakoff
Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT
Inscriptions à retourner pour le 23 septembre (date de réception)

Formation n°2 : Dimanche 5 Janvier + Dimanche 12 Janvier 2020 (lieu indéterminé)

PACKAGE ANIMATEUR FEDERAL (AF) + ARBITRE REGIONAL (ARB)



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié traditionnel FFTT
A partir de la catégorie Cadet 2
Etre Initiateur de Club
Mini : 5 - Max : 15

COÛT : 450 € (tout compris*)



OBJECTIFS AF

- Fidéliser les différents publics de son club,
- Préparer et animer une séance collective
- Améliorer les bases tactico-techniques des joueurs
- Education physique et éducation au projet du joueur

CONTENU SUR 6 JOURS - EN INTERNAT

Composée de 2 modules :

- **Technique avec le contenu Animateur Fédéral (voir page 9) + 14 h en situation pédagogique** à effectuer impérativement dans les 3 mois qui suivent ou avant l'inscription à la formation Entraîneur Fédéral (cf. modalités de réalisation sur le site)
- **Arbitre Régional** : **voir contenu p. 22** - pré requis obligatoire pour poursuivre le cursus de formation d'entraîneur bénévole et professionnel (=> Entraîneur Fédéral, CQP Moniteur TT, ...) Formation + examens écrit et pratique inclus



MODALITES DE VALIDATION

=> Diplôme Animateur Fédéral (p.9)
Présence complète à la formation
+ réussite épreuves de certification+
14 h stage en situation pédagogique
=> Certificat de Capacité Arb Régional
(voir p. 22) Réussite à l'examen écrit et pratique



FORMATEURS HABILITES

François PICARD (BEES 2eme° TT) - AF
André CRETOT (FO ARB-JA) - ARB



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : 48h pour AF (cf p.9) + 8h pour ARB (+ 4/5h pour l'examen Arb)

Du Dimanche 20 au Vendredi 25 Octobre 2019 au CRJS de Vernon (27)

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT

Inscriptions à retourner pour le 8 Octobre (date de réception)

*En dehors du déplacement qui est individuel et à votre charge (en internat)

ANIMATEUR FEDERAL



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié traditionnel FFTT

A partir de la catégorie Cadet 2

Etre Initiateur de Club

Mini : 5 - Max : 15

COÛT : 300 € (repas non compris)



OBJECTIFS

- Fidéliser les différents publics de son club,
- Préparer et animer une séance collective
- Améliorer les bases tactico-techniques des joueurs
- Education physique et éducation au projet du joueur

CONTENU SUR 4 JOURS - EN EXTERNAT

- **S'adapter aux attentes des 3 grands types de publics débutants** (4-7 ans, jeunes, adultes loisirs)
 - **Construire une séance en fonction d'un objectif prédéfini :**
 - **Mobiliser du matériel pédagogique (paniers de balles...)** :
 - **Observer et améliorer la séance collective (savoir intervenir) :**
 - **Savoir observer pour faire apprendre :**
 - **Savoir faire jouer en fonction de l'adversaire :**
 - **Savoir s'échauffer et Développer l'autonomie du joueur**
Certification et bilan de la formation
-
- **6h de FOAD** (Formation Ouverte A Distance)

+ 14H00 EN SITUATION PEDAGOGIQUE

=> A effectuer à la suite de votre formation et dans un délai maximum de 3 mois OU AVANT l'inscription à la formation Entraineur Fédéral. L'intérêt de ces 14h est que vous soyez actif, à essayer de mettre en pratique les thèmes abordés lors des 4 jours de formation. Vous devez aider à l'animation des séances (de préférence sur un public non compétiteur).



FORMATEUR HABILITE

François PICARD (BEES1er ° TT)

Possibilité d'intervenants ponctuels





MODALITES DE VALIDATION

Présence complète à la formation + réussite à 2 épreuves de certification en fin de formation

1- QCM (les différents publics, la séance, l'aspect technique) – coefficient 1

2- Animation de deux situations construites (15' de préparation, 15' d'animation) - coefficient 2

+ validation obligatoire des 14 heures en situation pédagogique par la transmission d'une attestation du Président dans lequel les heures ont été réalisées maximum 3 mois après la formation ET AVANT l'inscription à la formation Entraîneur Fédéral

=> Diplôme Animateur Fédéral



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : Total de 48 heures réparties

=> 28h sur 4 jours de formation

+ 14h en situation pédagogique au sein d'un club ou d'un Comité Départemental

+ 6h de FOAD (Formation Ouverte A Distance)

Lundi 10 au Jeudi 13 Février 2020 en externat (lieu indéterminé à ce jour)

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT

Inscriptions à retourner pour le 24 Janvier 2020 (date de réception)



ENTRAÎNEUR FEDERAL



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié traditionnel FFTT

Etre min Junior 2 pour la formation
mais avoir + de 18 ans pour l'examen

Être Animateur Fédéral

Être Arbitre Régional (ou Théorique)

Mini : 5 - Max : 15



OBJECTIFS

- Assurer l'entraînement d'un club avec tous les publics (jusqu'à un niveau départemental)
- Analyser les caractéristiques d'un joueur afin de déterminer des axes de travail individualisés et de construire des séances adaptées

COÛT : Form. n°1 = 430 € (tout compris)

CONTENU SUR 5 JOURS - EN INTERNAT

- Proposer des actions fédérales aux pratiquants de son club
 - Transmettre dans une optique de plaisir
 - Individualiser dans le collectif (faire évoluer la situation par rapport au joueur)
 - Analyser les caractéristiques techniques et tactiques d'un joueur
 - Utilisation de l'outil panier de balles à partir d'objectifs précis
 - Faire évoluer une séance prédéfinie en variant les paramètres du jeu et les incertitudes
 - Démontrer et expliquer les différentes familles de coups techniques
 - Savoir développer les qualités spécifiques du TT
 - Intégrer les Piliers de la Performance (sensibilisation)
 - Préparation à l'Examen (7h) : 3 épreuves
- 10h de FOAD (Formation Ouverte A Distance)**

+ 21H00 EN SITUATION PEDAGOGIQUE

=> à réaliser et valider maximum 1 sem. avant la date de l'examen EF



FORMATEUR HABILITE

François PICARD (BEES2ème ° TT)

Possibilité d'intervenants ponctuels



MODALITES DE VALIDATION

Présence complète à la formation

+ validation du stage pratique de 21 heures par la transmission d'une attestation du Président du club dans lequel les heures ont été réalisées obligatoirement 1 semaine AVANT la date de l'examen (c'est-à-dire avant le vendredi 13 mars 2020)

+ réussite à l'examen d'Entraîneur Fédéral (obtention de 10/20 de moyenne)

- 1 épreuve d'analyse de jeu et de construction de séance (coef.2)
- 1 épreuve de démonstration (coef.1)

=> Délivrance du diplôme Entraîneur Fédéral



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : Total de 66 heures réparties

=> 35h sur 5 jours de formation

+ 21h en situation pédagogique au sein d'un club ou d'un Comité Départemental

+ 10h de FOAD (Formation Ouverte A Distance)

Formation n°1 : Jeudi 26 au Lundi 30 Décembre 2019 en internat obligatoirement à l'Auberge Municipale de Saint-Denis

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT

Inscriptions à retourner pour le 22 Novembre 2019 (date de réception)

Formation n°2 : Lundi 6 au Vendredi 10 Avril 2020 (lieu indéterminé) en extérnat

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF *(après la 1ère formation)*

Inscriptions à retourner pour le 18 Mars 2020 (date de réception)

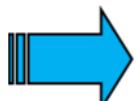


Les Formations Professionnelles

Quelques informations

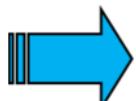
Vous souhaitez être rémunérés pour ...

Encadrer et animer
l'activité TT
(volume horaire max.
de 360h/an)



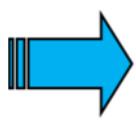
Certificat de Qualification
Professionnelle (**CQP**)

Animer, développer
et fidéliser le TT
(sans restriction)



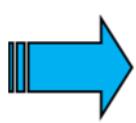
Brevet Professionnel (**BPJEPS**
Tennis de Table - niveau Bac)

Entraîner, former et
concevoir un projet



Diplôme d'Etat (**DEJEPS TT**
- niveau Bac + 2)

Entraîner le haut
niveau, former des
cadres techniques
et des formateurs



Diplôme d'Etat Supérieur
(**DESJEPS TT** - niveau Bac + 3)

CQP MONITEUR TT

Le titulaire du CQP exerce **son activité de manière autonome**, seul ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure et sous l'autorité du Président (ou de son représentant). Ce n'est pas un diplôme d'Etat mais il est reconnu et permet après **son obtention d'être rémunéré pour l'encadrement et l'animation du Tennis de Table dans un volume maximum de 360 heures par an.**

Pour pouvoir exercer contre rémunération au sein d'associations sportives affiliées à la Fédération Française de Tennis de Table, le titulaire du CQP Moniteur Tennis de Table doit préalablement posséder une **carte professionnelle** qu'il peut obtenir en effectuant une déclaration auprès de la Préfecture du département dans lequel il compte exercer son activité (possible via internet).

Ce diplôme s'inscrit dans une **logique de parcours de formation et facilite l'accès à une certification d'Etat**, en se dirigeant vers le BPJEPS TT (passerelle avec l'équivalence de 1 UC capitalisable) ou le DEJEPS **s'il souhaite en faire son métier à temps complet.**



+

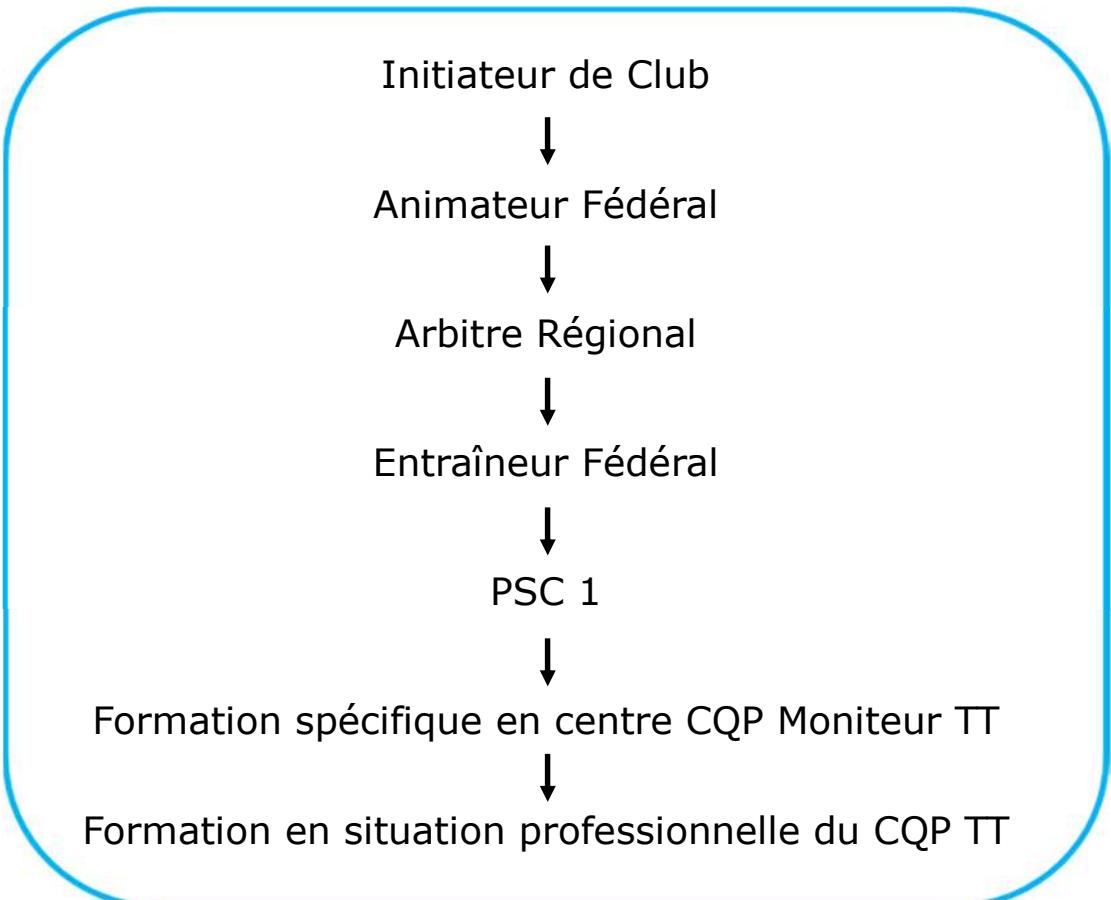


Afdas.

Le CQP Moniteur Tennis de Table est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et est donc, à ce titre, **éligible au Compte Personnel de Formation (CPF)**. **Il peut être entièrement pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)** si vous êtes salarié. L'AFDAS peut être acteur de prise en charge sous certaines conditions également (Développement des compétences) si vous êtes salarié et la structure support adhérente. Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec le secrétariat formation au 01.55.87.26.92 (voir p.39 à 43 pour les différentes prises en charge possible)

Les étapes pour arriver en commission de validation

Pour la validation issue de certification, il faut obtenir les diplômes / formations suivants



Une fois toutes les formations validées, un dossier complet est à adresser à
Ligue Île-de-France de Tennis de Table

Commission de validation (2 fois / an)
FFT - CPNEF Sport
Jury national

Avec le Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur TT, vous avez la possibilité d'entraîner/animer en toute légalité, en étant rémunéré (mais pas à temps complet 360h/an), et en ayant capitalisé 1 UC du BPJEPS TT

FORM. SPECIFIQUE EN CENTRE

CQP Moniteur TT



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié traditionnel FFTT
Être majeur
Etre Entraineur Fédéral
Être titulaire du PSC1 (secourisme)
Mini : 5 - Max : 15

COÛT : 400 € (tout compris)



OBJECTIFS

- Devenir Moniteur de tennis de table pour différents publics
- Rechercher une compétence professionnelle et acquérir des connaissances nécessaires à l'animation en tennis de table
- Être capable d'encadrer en sécurité des séances d'initiation collectives en tennis de table jusqu'au niveau de compétition départementale

CONTENU SUR 5 JOURS - EN INTERNAT

- **Bloc1 (BF1) : Projet de club** : Le club, son environnement
- **Bloc 2 (BF2) : Pédagogie et publics**
- **Bloc 3 (BF3) : Entraînement**: Physio/biomécanique, tactique et technique, Panier de balles, histoire du TT
bilan de la formation
- **10h de FOAD** (Formation Ouverte A Distance)



MODALITES DE VALIDATION

Présence complète à la formation
=> délivrance d'une attestation donnant accès à la dernière formation en situation professionnelle du CQP Moniteur TT



FORMATEUR

- Lucie COULON Habilitation Nationale CQP TT
- Possibilité d'intervenants divers



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : 45h réparties => 35 h de formation sur 5 jours + 10h de FOAD à effectuer avant l'entrée en formation

Attention 1 seule formation par saison sportive

Du Mardi 7 au Samedi 11 Avril 2020 au CREPS IDF (en internat) à Châtenay-Malabry (92)

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT
Inscriptions à retourner pour le 16 Mars 2020 (date de réception)

Formation tutorée par un formateur habilité en appui sur une semaine de stage jeune : selon disponibilité sur les vacances scolaires d'Octobre 2019 / Février 2020 / Avril 2020 / juillet et août 2020
(étude au cas par cas suite à la réception de l'inscription)



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié traditionnel FFTT

Être majeur

Être titulaire de l'attestation de formation en Centre du CQP TT

Mini : 1 - Max : 2

COÛT : 600 € (tout compris)



OBJECTIFS

- Devenir Moniteur de tennis de table pour différents publics
- Rechercher une compétence professionnelle et acquérir des connaissances nécessaires à l'animation en tennis de table
- Être capable d'encadrer en sécurité des séances d'initiation collectives en tennis de table jusqu'au niveau de compétition départementale

CONTENU SUR 5 JOURS - EN INTERNAT OU EXTERNAT

Découpée en 4 blocs

- **Bloc 1** : Etre capable d'accueillir en sécurité des publics enfants, parents et adultes avant et après la séance afin d'expliquer, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité tennis de table
- **Bloc 2** : Etre capable d'encadrer des séances de tennis de table adaptées au public, intégré un cycle, en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation de la FFTT
- **Bloc 3** : Etre capable de dynamiser dans et autour de l'activité
- **Bloc 4** : Etre capable d'intégrer l'activité dans le fonctionnement de la structure



MODALITES DE VALIDATION

Présence complète à la formation + soumis à évaluation : la séance écrite lors de l'évaluation pédagogique + les grilles d'évaluation (mise en situation pédagogique, cycle de séances et entretien) remplies par les évaluateurs.



FORMATEUR

- Formateur Habilitation Nationale CQP TT en fonction du stage support



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : 35h réparties sur 5 jours (en fonction du stage support)

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT

Inscriptions à retourner dès que possible pour anticiper l'organisation et la mise en place de la formation en parallèle d'un stage jeune (sur les vacances scolaires)

DEJEPS PS TT



CONDITIONS D'ACCES

- Âge : 18 ans minimum
- Être titulaire du PSC 1 ou titre équivalent (exemple : AFPS)
- Être capable de justifier :
 - D'une expérience d'encadrement en TT de 250 heures mini. durant au moins une saison sportive dans les 5 dernières années (attestation de 250 heures)
 - D'une expérience de pratiquant de TT durant au moins 3 saisons sportives au cours des 5 dernières années (attestation de licence)
 - Démontrer les différentes familles de gestes techniques de l'activité
- Tests de sélection
- Max : 15 stagiaires

COÛT

Avec prise en charge : 8 400 €
Sans prise en charge : 6 790 €



OBJECTIFS

- Devenir Coordonnateur-Technicien ou Entraîneur professionnel de tennis de table
- Être capable d'exercer des missions de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans le domaine sportif jusqu'au niveau national

CONTENU SUR 1 AN (possible 2)

- UC1 : Concevoir un projet d'actions
- UC2 : Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'actions
- UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis de table
- UC4 : Encadrer le tennis de table en toute sécurité



MODALITES DE VALIDATION

Diplôme de niveau III (Bac +2) : UC à valider
Examen terminal devant Jury en centre de formation
Possibilité d'obtenir le diplôme par VAE



DUREE - DATE & LIEU

Formation en alternance de 1200 heures dont :
-700 heures en centre (Châtenay-Malabry)
-500 heures en entreprise

Pour la promotion 2020/2021, clôture vers mi juin 2020 (à confirmer)
Renseignement sur le site du CREPS IDF => <https://www.creps-idf.fr>

Catalogue des formations

2019 - 2020

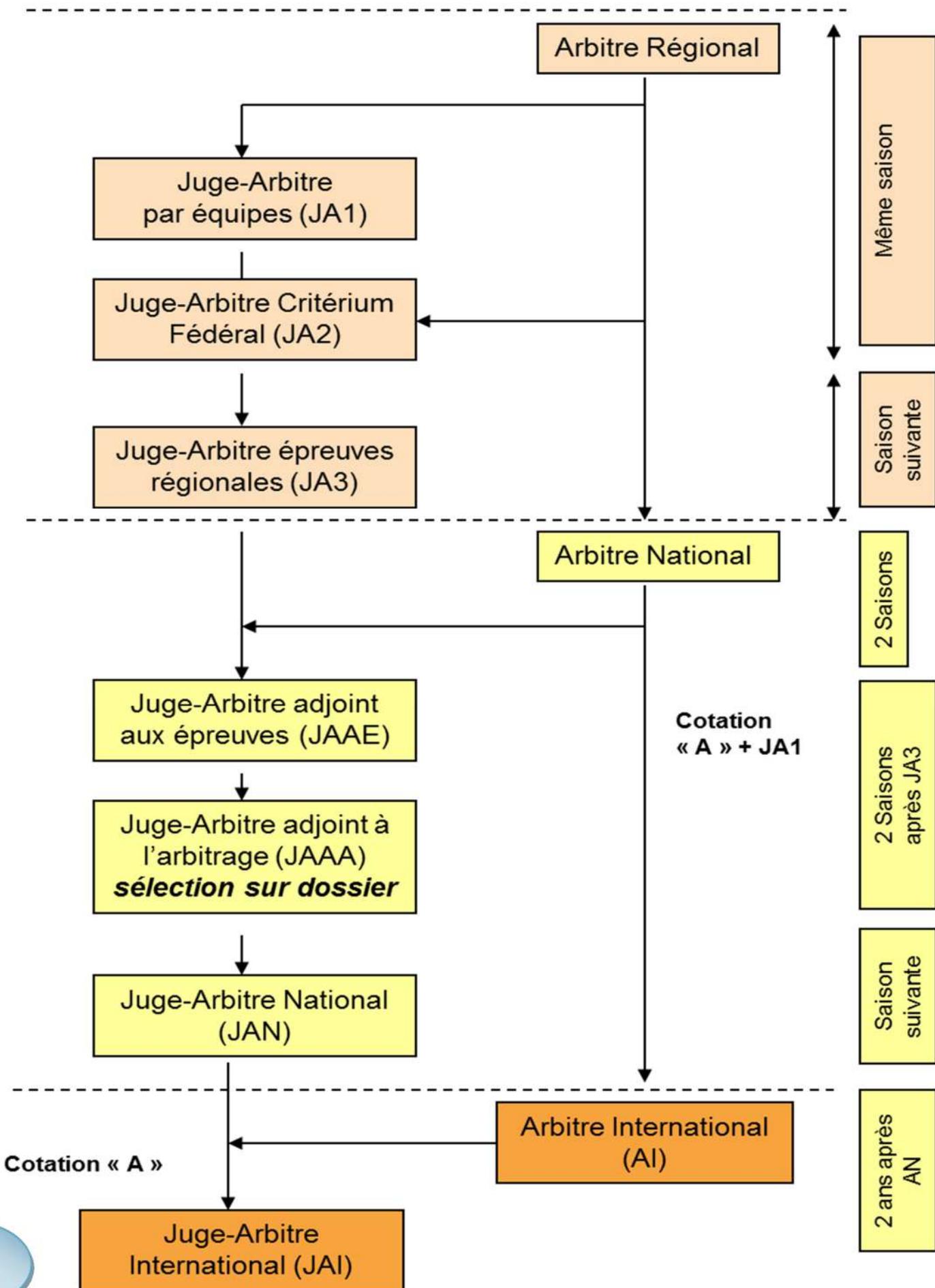
ARBITRE

-

JUGE-ARBITRE

Organigramme des Formations d'Arbitrage

Les parcours de formation



Pourquoi s'orienter vers l'arbitrage

-Connaître les règles du jeu,

-Pouvoir arbitrer ou Juge-Arbitrer des rencontres pour son club et au service du Tennis de Table (sans Arbitre, ni Juge-Arbitre => pas de compétitions)

-Valider des diplômes conduisant à obtenir des compétences pour être bénévole dans son club ou accéder aux compétitions les plus prestigieuses

Nous vous attendons nombreux pour qu'ensuite, les compétitions de vos clubs, comités et ligue soient mieux organisées et répondent aux exigences réglementaires



Comment sont délivrés les grades ?

Pour les stages d'Arbitre Régional, JA1, JA2 et JA3ème degré, la validation s'effectue après la réussite de l'épreuve théorique (questionnaire d'évaluation en fin de formation ou examen écrit) et la réussite d'une épreuve pratique en situation lors d'une compétition officielle et en présence d'un formateur FO ARB/JA ou FO JA2/JA3

ARBITRE REGIONAL



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié traditionnel FFTT

Mini : 4 - Max : 12

COÛT : 80 €

(repas, documentation et examen compris)



OBJECTIFS

- Être capable d'arbitrer des parties lors des compétitions régionales de tennis de table

CONTENU

- Connaître les règles du jeu
- La gestuelle de l'arbitrage
- Gestion d'une partie : avant – pendant – après par l'arbitre
- Se mettre à la disposition du Juge-Arbitre

Attention : Un stagiaire ne peut se présenter à l'examen écrit qu'une seule fois par saison sportive



MODALITES DE VALIDATION

Participation complète à la formation + réussite à l'examen écrit (minimum 24/30) et de l'examen pratique sur une compétition par équipe

=> Délivrance du Certificat de Capacité Arbitre Régional (uniquement par mail)



FORMATEURS HABILITES

n°1 : Jérémy JOLLY (FO ARB-JA)

n°2 : Véronique BEAUSSART (FO AN)



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : 8h + 2 demi-journées (pour les examens écrits et pratiques)

Formation n°1 : Samedi 28 Septembre 2019 à Saint-Denis

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT
Inscriptions à retourner pour le 23 septembre (date de réception)

Formation n°2 : Samedi 29 Février 2020 à Saint-Denis

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT
Inscriptions à retourner pour le 21 Février (date de réception)

JUGE-ARBITRE 1^{er} DEGRE



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

- Être licencié traditionnel FFTT
- Être Arbitre Régional (ou en formation)
- Avoir 18 ans
- Mini : 4 - Max : 12

COÛT : 80 €

(repas, documentation et examen compris)



OBJECTIFS

- Etre capable de diriger les rencontres par équipes de Tennis de Table de tous niveaux (pour Pro A et Pro B, le grade supplémentaire Arbitre National est nécessaire)

CONTENU

- Connaître les règlements du championnat par équipes tous niveaux
- Le rôle et les missions du juge-arbitre
- Le remplissage de la feuille de rencontre
- Les problématiques du juge-arbitre

Attention : Un stagiaire ne peut se présenter à l'examen écrit qu'une seule fois par saison sportive



MODALITES DE VALIDATION

Participation complète à la formation +
Passage de 2 UV écrites et obtenir au moins 34/40 à UV1 et 30/40 à UV2
-Passage de l'UV pratique et obtenir au moins 34/40 sur une compétition régional par équipe

=> Délivrance du Certificat de Capacité Juge-Arbitre 1er degré (par mail)



FORMATEURS HABILITES

n°1 : Jérémy JOLLY (FO ARB-JA)

n°2 : Véronique BEAUSSART (FO AN)



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : 8h + 2 demi-journées (pour les examens écrits et pratiques)

Formation n°1 : Dimanche 29 Septembre 2019 à Saint-Denis

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT
Inscriptions à retourner pour le 23 septembre (date de réception)

Formation n°2 : Dimanche 1er Mars 2020 à Saint-Denis

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT
Inscriptions à retourner pour le 21 Février (date de réception)

JUGE-ARBITRE 2^{ème} DEGRE



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié traditionnel FFTT

Être Arbitre Régional

Avoir 18 ans

Mini : 4 - Max : 8

COÛT : 180 €

(2 repas, documentation et examen compris)



OBJECTIFS

- Être capable de diriger le Critérium Fédéral de tennis de table (échelon Départemental ou Régional)



FORMATEURS HABILITÉS

Frédéric FOUCHARD (FO JA2-JA3)

et Gaëtan GOUBERT (FO JA2-JA3)

CONTENU

- Connaissance du règlement du Critérium Fédéral
- Apprentissage de la gestion sportive (mise en poule, classement des poules, élaboration et suivi des tableaux spécifiques du CF)
- Utilisation basique de SPID-Déconnecté

*Attention : Un stagiaire ne peut se présenter à l'examen écrit **qu'une seule fois tous les 2 ans***



MODALITES DE VALIDATION

Participation complète à la formation +
Obtenir au moins 8/12 au QCM arbitrage
+ Passer l'UV 1 sur place et obtenir un total d'au moins 170 / 200
+ Passer l'UV pratique et obtenir au moins 15/20 sur un tour de Critérium Fédéral
=> Certificat de Capacité Juge-Arbitre 2ème degré (uniquement par mail)



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : 16h de formation (+ 1/2 journée pour l'examen écrit + 1/2 journée pour l'examen pratique sur un tour de Critérium Fédéral)

Les Samedi 2 et Dimanche 3 Novembre 2019 à Saint-Denis

+ examen écrit le 16 Novembre 2019

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT

Inscriptions à retourner pour le 18 octobre 2019 (date de réception)

JUGE-ARBITRE 3^{ème} DEGRE



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié traditionnel FFTT

Avoir 18 ans

Être JA1 + avoir effectué au moins les 3 prestations obligatoires au cours de la saison (ou saison dernière)

- Être JA2 (saison N-1) + avoir encadré obligatoirement un tour du Crit. Fédéral Départemental ou Régional sur les 2 saisons précédentes

Mini : 2 - Max : 6



OBJECTIFS

- Être capable de diriger les épreuves de ligue de tennis de table

COÛT : 180 €

(repas, documentation et examen compris)

CONTENU

- Connaissance du règlement de toutes les compétitions régionales
- Gestion sportive, mise en œuvre de différentes techniques (poules, tableaux, tirages au sort)
- Organisation d'une compétition (horaire, plan de salle et plan d'occupation des tables ...)
- Notions de conduite d'une compétition et de psychologie du juge-arbitrage



MODALITES DE VALIDATION

Participation complète à la formation + obtenir au moins 8/12 au QCM arbitrage et 6/10 aux départages et 6/10 à la mise en poules

+ Passage de l'UV 1 et renvoyer le dossier dans les délais impartis et obtenir un total d'au moins 170 / 200

Un stagiaire ne peut se présenter à l'UV1 qu'une seule fois tous les 2 ans

- Passer l'UV pratique et obtenir au moins 150/200

=> Certificat de Capacité Juge-Arbitre 3ème degré (uniquement par mail)



FORMATEURS HABILITES

Christophe HEYMAN (FO JA2-JA3)

et Gaëtan GOUBERT (FO JA2-JA3)



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : 18h de formation (+ 1/2 journée pour l'examen écrit + 1 journée pour l'examen pratique sur un tournoi régional)

Les Samedi 22 et Dimanche 23 Février 2020 à Saint-Denis

+ examen écrit le 8 Mars 2020 (1/2 journée)

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT

Inscriptions à retourner pour le 5 Février 2020 (date de réception)

PREPA ARBITRE NATIONAL



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié traditionnel FFTT
Être Arbitre Régional en activité depuis au moins 2 ans
Mini : 3 - Max : 6
Maximum 2 présentations à la pré sélection IDF



OBJECTIFS

- Être capable d'arbitrer des parties lors des compétitions nationales de tennis de table

COÛT : 70 € (repas compris)

CONTENU

Une journée de sélection IDF (formation théorique) pour se présenter à la Pré sélection à l'examen d'Arbitre National (sur une compétition nationale + examen final)

- Présentation du principe de la pré sélection FFTT,
- Principe de l'examen AN,
- UV Arbitre Régional,
- Mise en condition AN et conseils sur la pratique.

En cas de sélection IDF sur la partie théorique, **poursuite de la sélection sur la partie pratique** lors du Tournoi Régional Féminin.



MODALITES DE VALIDATION

En cas de sélection, présentation à la FFTT avec journée de préparation sur la pratique et éventuellement *l'oral pour l'examen AN de 2 jours*



FORMATEURS HABILITES

Véronique BEAUSSART (FO AN)



DUREE - DATE & LIEU

Partie théorique : Dimanche 17 Novembre 2019 à Saint-Denis

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT
Inscriptions à retourner pour le 5 Novembre 2019 (date de réception)

En cas de sélection, vous recevrez une convocation pour la partie pratique du Dimanche 15 Décembre 2019 sur le Tournoi Régional Féminin

SPID-DECONNECTE



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié traditionnel FFTT
Destinée à toute personne susceptible d'être en charge de la préparation et de la gestion informatique des épreuves (JA2 / JA3 / membres des comités départementaux ...)
Mini : 5 - Max : 8



OBJECTIFS

- Être capable d'arbitrer des parties lors des compétitions nationales de tennis de table

COÛT : 80 € (repas compris)

CONTENU

- Préparation d'une épreuve avec SPID-D
- Gestion d'une épreuve avec SPID-D
- Remontée des résultats vers SPID



MODALITES DE VALIDATION

Participation à la formation

=> Délivrance d'une attestation en fin de formation



FORMATEURS HABILITES

Gaëtan GOUBERT (FO JA2-JA3)



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : 7h

Le Dimanche 17 Novembre 2019 au siège de la Ligue IDF à St Denis (93)

Inscription via le site Internet de la Ligue IDF TT avec paiement via CB

Inscriptions prises dans l'ordre d'arrivée (paiement inclus) et jusqu'au 5 Novembre 2019 dernier délai

**Catalogue des formations
2019 - 2020**



FORMATION CONTINUE

-

DIRIGEANT

Prévention et Secours Civiques 1er niveau



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

À partir de 10 ans

Ouverte à tous les publics (sportif ou non)

Mini : 4 - Max : 10

COÛT : 80 € (repas compris)



OBJECTIFS

- Apprendre les gestes de premiers secours à travers une formation simple et courte qui permet d'avoir les bons réflexes face à un ami, un membre de votre famille, ou toute personne en danger lors de vos séances d'entraînement ...

CONTENU

- Découpée en 8 parties :
 1. Malaises et alerte
 2. Plaies et protection
 3. Les brûlures
 4. Les traumatismes
 5. Les hémorragies externes
 6. Obstruction des voies aériennes par un corps étranger
 7. Perte de connaissance
 8. Arrêt cardiaque et alerte



MODALITES DE VALIDATION

Participation à l'ensemble de la formation, ayant réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage.

=> Diplôme PSC1 délivré par la Protection Civile par mail



FORMATEUR

Formateur de la Protection Civile, titulaire du Brevet National de Moniteur des Premiers Secours, et secouriste actif

DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : 7h

Le Samedi 12 Octobre 2019 au siège de la Ligue IDF TT à Saint-Denis
Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT
Inscriptions à retourner pour le 3 Octobre (date de réception)



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié FFTT en IDF (form. ouverte à d'autres départements limitrophes mais non prioritaires)

Être Animateur Fédéral minimum

Mini : 7 - Max : 16

Avoir participé à la session de décembre 2018 serait un plus



OBJECTIFS

- A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'utiliser les techniques présentées et apprises lors de la formation

COÛT : 180 € (repas, documentations et supports compris)

CONTENU

- Rappel sur la méthode : historique et généralités
- Point sur l'utilisation des outils par les stagiaires lors de la saison précédente (le cas échéant)
 - Présentation de nouvelles méthodes et des outils en fonction des besoins des stagiaires :
 - la méthode TOP : savoir-faire et savoir-être
 - - les techniques TOP : la boîte à outils
 - Présentation de la Programmation Neuro-Linguistique :
 - historique et généralités
- Mise en pratique : travail en binôme/groupe sur des cas concrets



FORMATEURS HABILITES

- **Estelle CHAVARY** : Conseillère d'Animation Sportive, diplômée en préparation mentale, formatrice TOP, préparatrice mentale

- **Lucie COULON** : CTS Tennis de Table



MODALITES DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de fin de formation



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : 14 heures réparties comme suit
jeudi : 09h30 à 17h00 - vendredi : 09h00 à 15h30

Les Jeudi 12 et Vendredi 13 Décembre 2019 au siège de la FFTT (Paris 13)

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT

Inscriptions à retourner **pour le 14 Novembre 2019** (date de réception)

Prise en charge collective possible avec l'AFDAS si le nombre de **stagiaire salarié est supérieur à 6 (d'employeurs différents)** dont la structure employeuse est effectivement adhérente auprès de l'AFDAS.

ENTRAÎNER AUTREMENT



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié traditionnel FFTT

Être Animateur Fédéral (au minimum)

Mini : 7 - Max : 25

COÛT : 180 € (repas, documentations et supports compris)



OBJECTIFS

- Formaliser sa vision du rôle de l'entraîneur dans le projet de performance de l'athlète ainsi que sa zone de confort relationnel avec l'athlète
- Questionner et d'optimiser l'efficacité de ses pratiques d'entraîneur
- Expérimenter des techniques de questionnement permettant de développer l'autonomie de l'athlète dans une approche fondée sur la confiance en soi

CONTENU

- Exercices mettant en jeu des outils d'analyse réflexive permettant de questionner et confronter les croyances et les représentations des stagiaires
- Présentation d'outils et de concepts issus de l'analyse transactionnelle et de la PNL utilisés comme grille de lecture des interactions entraîneurs—entraînés
- Temps d'analyse et de partage d'expérience , à partir de l'observation vidéo de situations concrètes
- Ateliers d'expérimentation d'outils d'accompagnement



FORMATEURS HABILITES

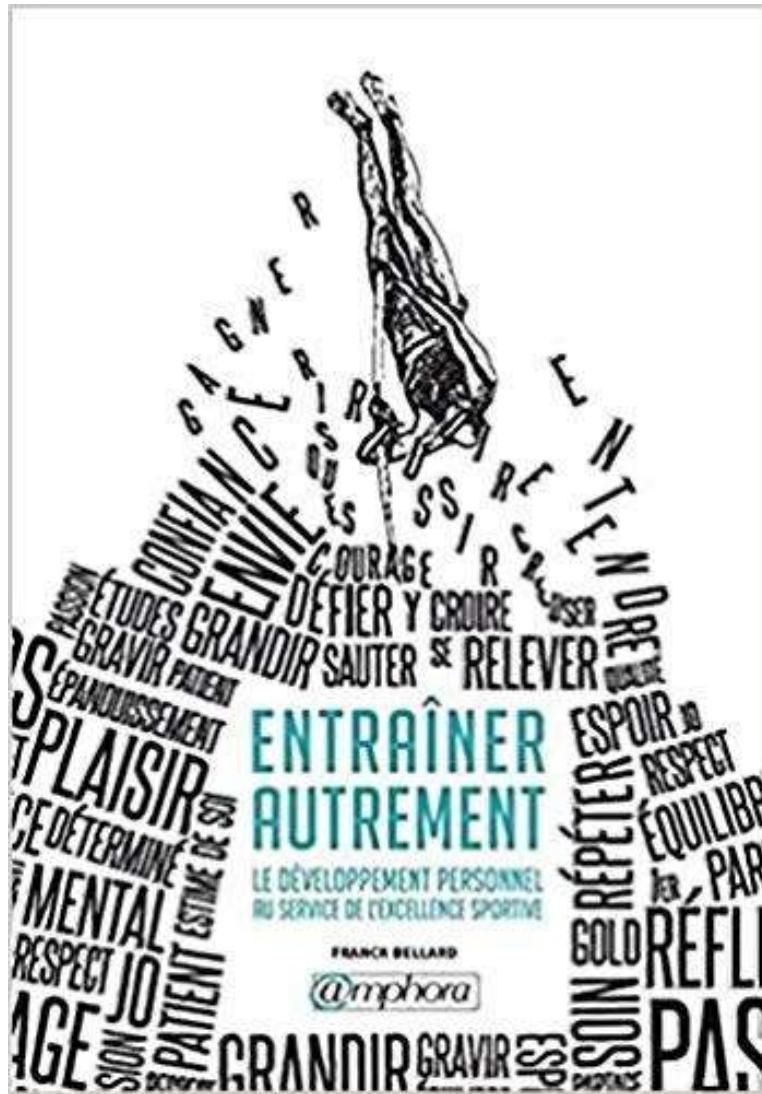
-Franck BELLARD: Professeur de Sport, Formateur à l'INSEP, ancien judoka de haut-niveau

-Lucie COULON : CTS Tennis de Table



MODALITES DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de fin de formation



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : 14 heures réparties comme suit
jeudi : 09h30 à 17h00 - vendredi : 09h00 à 15h30

Les Jeudi 2 et Vendredi 3 Avril 2020 à Saint-Denis (siège de la Ligue IDF TT)
Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT
Inscriptions à retourner **pour le 4 Mars 2020** (date de réception)

Prise en charge collective possible avec l'AFDAS si le nombre de **stagiaire salarié est supérieur à 6 (d'employeurs différents)** dont la structure employeuse est effectivement adhérente auprès de l'AFDAS.



PARTICIPANTS - PRE REQUIS

Être licencié FFTT en IDF (form. ouverte à d'autres départements limitrophes mais non prioritaires)

Être obligatoirement Animateur Fédéral minimum

Réservée aux personnes de 18 ans +

Mini : 6 - Max : 15 (priorité aux salariés)

COÛT : 450 € (repas compris)



OBJECTIFS

- Mettre en place des séances Sport Santé de type Prévention, Remise en forme et Bien-être
- Aide à la reprise d'une activité physique sportive après blessure ou longue période d'arrêt
- Prévention des maladies liées au vieillissement et à la sédentarité en aidant à la surveillance médicale et diététique
- Maîtrise des bases techniques spécifiques au Bien-être : relaxation / yoga / Fit Ping

CONTENU

Contenus médicaux

- Bienfaits de l'activité physique sur le vieillissement et sur un certain nombre de maladies (risque coronarien, métabolique,...)
- Bonnes pratiques : le suivi médical des pratiques vétérans
- L'évolution CMNI et les questionnaires santé
- Décret sur le sport santé sur prescription pour les ALD (Affection Longue Durée)
- Les points de vigilance et les éléments d'alerte à surveiller lors d'une séance

Contenus diététiques

- Exposé sur la diététique du sportif du Haut niveau à l'amateur (cf conférence de la diététicienne INSEP)
- Gestion des compétitions

Contenus techniques

- Fit ping avec apprentissage chorégraphiques
- Exercices par thématique, avec et sans matériel (renforcements musculaires, gainage, proprio-ception, équi-libre....)
- yoga
- Relaxation
- Préparation physique



FORMATEURS HABILITES

Audrey MATTENET - Professeur de sport - Conseillère d'animation Sportive (CAS)

Sylvie SELLIEZ - Médecin fédéral de la FFTT

Etienne FILLIARD - Kinésithérapeute fédéral de la FFTT

Lucie COULON - CTS, Formatrice Sport Santé



MODALITES DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de formation à l'issue de celle-ci.

Le suivi de la formation, la réalisation d'un cas pratique en salle ainsi que la validation des acquis par un questionnaire (QCM via la FOAD) et l'obtention d'une note de 12/20 vous permettront d'obtenir le diplôme fédéral d'animateur d'entretien physique, prérequis pour suivre le module B.



DUREE - DATE & LIEU

Volume horaire : 20 heures sur 3 jours répartit comme suit :

Vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Dimanche : 9h00-12h00 et 13h30-16h30

Dates à confirmer

Du Vendredi 24 au Lundi 26 Avril 2020 dans le département du 91 Essonne

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la Ligue IDF TT

Inscriptions à retourner **pour le 26 Mars 2020** (date de réception)

Prise en charge collective possible avec l'AFDAS pour les stagiaires salariés
=> si le nombre de **stagiaire salarié est supérieur à 6 (d'employeurs différents)** dont la **structure employeuse est effectivement adhérente auprès de l'AFDAS**.



UNE ÉQUIPE A VOTRE ÉCOUTE ET UN
TERRITOIRE PRÊT À VOUS ACCUEILLIR



CALENDRIER DES FORMATIONS DANS LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SAISON 2019–2020

Formation	Date	Lieu	Organisa-teur
Arbitre Régional	22 Septembre 2019	Non communiqué	CD 91
Juge-Arbitre 1er degré	6 Octobre 2019	Non communiqué	CD 91
Arbitre Régional	12 Octobre 2019	Saint-Denis	CD 92
Arbitre Régional	12 Octobre 2019	Jouars-Pontchartrain	CD 78
Juge-Arbitre 1er degré	13 Octobre 2019	Jouars-Pontchartrain	CD 78
Arbitre Régional	19 Octobre 2019	Noisiel	CD 77
Juge-Arbitre 1er degré	20 Octobre 2019	Noisiel	CD 77
Arbitre Régional	26 Octobre 2019	Gentilly	CD 94
Juge-Arbitre 1er degré	27 Octobre 2019	Gentilly	CD 94
Initiateur de Club	21 Octobre 2019 + 26 Octobre 2019	Ormesson	CD 94
Initiateur de Club	2 et 3 Novembre 2019	Non communiqué	CD 92
Initiateur de Club	10 Novembre 2019 + 14 Décembre 2019	Bondoufle	CD 91
Juge-Arbitre 1er degré	23 Novembre 2019	Saint-Denis	CD 92
Initiateur de Club	1er Décembre 2019 + 15 Décembre 2019	Non communiqué	CD 78
Arbitre Régional	1er Décembre 2019	Non communiqué	CD 91
Juge-Arbitre 1er degré	14 Décembre 2019	Non communiqué	CD 91
Animateur Fédéral	10 au 14 Février 2020	La Flèche ?	CD 78
Arbitre Régional	15 Février 2020	Gentilly	CD 94
Juge-Arbitre 1er degré	16 Février 2020	Gentilly	CD 94
Arbitre Régional	22 Février 2020	Non communiqué	CD 91
Juge-Arbitre 1er degré	23 Février 2020	Non communiqué	CD 91
Animateur Fédéral	6 au 9 Avril 2020	Ormesson	CD 94
Arbitre Régional	30 Mai 2020	Gentilly	CD 94
Juge-Arbitre 1er degré	31 Mai 2020	Gentilly	CD 94

Si vous êtes intéressés par une des formations ci-dessus, contacter le comité organisateur



VOS COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

- CONTACTS -

75

Téléphone : 01 48 09 21 45
Mail : secretariat@paristt.com

77

Téléphone : 01 60 89 30 44
Mail : cdtt77@gmail.com

78

Téléphone : 01 34 89 97 69
Mail : secretariat@cd78fftt.fr

91

Téléphone : 01 69 23 44 39
Mail : secretariat@cdtt91.fr

92

Téléphone : 01 58 34 70 73
Mail : cdtt92@gmail.com

93

Téléphone : 01 48 31 83 22
Mail : fftt.ssd@wanadoo.fr

94

Téléphone : 06 03 74 75 82
Mail : com.dep.94.tt@gmail.com

95

Téléphone : 09 62 62 62 72
Mail : cd95tt.secretariat@wanadoo.fr

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux prestations de l'Institut Régional de l'Emploi et de la Formation (IREF) de la Ligue d'Ile de France de Tennis de Table (LIDFTT). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'IREF.

La signature du bulletin d'adhésion emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du règlement du montant de la formation (chèque à l'ordre de la Ligue IDF TT). Elle est réputée ferme et définitive lorsque le stagiaire renvoie, par tous moyens, le bulletin d'inscription rempli et signé par l'intéressé.

Les demandes d'inscription doivent se faire au plus tard jusqu'à la date de clôture indiquée sur le Bulletin de la formation concernée.

L'IREF remet ensuite successivement au participant avec le cas échéant copie à la structure, la confirmation d'inscription accompagnée du Livret d'accueil du stagiaire comprenant, entre autre, le Règlement Intérieur de l'Organisme de Formation, les modes d'accès au lieu de formation, les objectifs, le programme, les intervenants, les modalités de validation. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée avec le chèque correspondant ou l'attestation de prise en charge de l'OPérateur de COmpétence (OPCO) ou de tout autre organisme (Conseil Régional, Pôle Emploi...).

Si le nombre d'inscription est trop faible, ou trop élevé, le Bulletin d'inscription accompagné du règlement vous sera retourné par la poste. (Cf clause 6. Annulation/Interruption).

3. Convocation / attestation de formation / validation par un diplôme ou Certificat de Capacité

Une convocation est adressée au participant, avec copie à la structure (si besoin), au minimum 5 jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.

Pour les formations de la filière fédérale de la FFTT, le diplôme (entraîneur) ou le Certificat de Capacité (arbitrage) sera envoyé par la Ligue IDF TT qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée, et toutes les validations terminées (réussite à l'examen concerné/heures en situation pédagogique). Il sera remis au stagiaire soit par la poste pour les diplômes, soit par mail pour les Certificats de Capacité.

Pour les formations continues, l'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est remise au stagiaire en fin de formation ou envoyée à la structure accompagnée.

4. Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité sauf cas de force majeure.

Il n'y a pas d'imposition TVA sur les tarifs de formation.

Les prix comprennent les frais administratifs et pédagogiques, les supports remis aux participants et les frais d'hébergement et de restauration (sauf cas particuliers dûment spécifiés sur les supports d'informations). Les frais de déplacement sont à la charge du participant.

5. Facture et condition de règlement

La club ou le participant à titre individuel règle le montant de la formation par chèque et le transmet accompagné du bulletin d'inscription. Une facture acquittée lui sera remise à l'issue de la formation sur demande.

En cas de prise en charge du coût de la formation par un OPCO (en l'occurrence l'AFDAS pour le Tennis de Table depuis le 1^{er} avril 2019), il appartient au bénéficiaire d'effectuer la demande de prise en charge en amont et d'envoyer l'accord et numéro de dossier à l'organisme de formation avec les coordonnées de l'OPCO (accord de prise en charge), ce dernier doit s'assurer de la bonne transmission des pièces justificatives pour paiement et reste en tout état de cause responsable du paiement notamment en cas de défaillance de son organisme collecteur dont il est solidaire.

Pour les formations faites à titre individuel, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue par le contrat de formation et le paiement s'effectue de la manière suivante :

- chèque remis avec le bulletin d'inscription avec une réception avant la clôture des inscriptions,
- encaissement du chèque entre la date de clôture et le début de la formation.

6. Annulation / Interruption

* Annulation par le participant/le club : Toute annulation doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Le remplacement d'un participant par un autre, de la même structure, reste toujours possible, sous réserve qu'il corresponde au profil du stagiaire concerné par la formation.

En cas d'annulation trop tardive, au-delà de la date de clôture des inscriptions et sans justification par un certificat médical, le chèque sera conservé et encaissé intégralement par la Ligue IDF TT, sinon seuls les frais déjà engagés seront refacturés.

* Annulation par l'IREF : l'organisateur se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de nombre de stagiaires insuffisants. Dans ce cas, les stagiaires seront informés au minimum une semaine avant la date prévue du début de la formation, et la Ligue IDF TT retournera le chèque des frais d'inscription ou effectuera le remboursement.

7. Protection des données personnelles

Les informations concernant le participant et/ou le club qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Toutes les données confiées le sont afin de pouvoir traiter les inscriptions. En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, et du Règlement (UE) Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, de portabilité et d'opposition sur les données le concernant, en adressant sa demande par mail à formation@fft-idf.com.

Les documents mis à disposition du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'IREF est constitutive de contrefaçon et possible des sanctions qui s'y rattachent.

8. Litige éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Bobigny (93) sera le seul compétent pour régler le litige.

Dernière MAJ, le 27 juin 2019

LES PARTENAIRES DE LA LIGUE IDF TT



Friendship Sport
www.friendship-sport.fr

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous



Direction régionale et départementale
de Paris - Île-de-France



COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF



Afdas.

**LA FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE
ET
LES FINANCEMENTS
POSSIBLES**

Evolution des dispositifs de formation

Le monde de la formation professionnelle continue est en pleine période de mutation. La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » amène des changements majeurs dans le secteur de la formation...

Janvier 2019

- Nouvelle définition de l'action de formation
- Le Plan de Développement des Compétences remplace le Plan de Formation
- Suppression de la Période Pro et du CIF, démarrage du CPF de Transition
- France Compétences reprend les rôles du FPSPP, de la CNCP, du COPANEF et de la CNEFOP
- Agrément et lancement des nouveaux Opérateurs de Compétences
Monétarisation du CPF et conversion des heures DIF (à 14,28 euros/heure)

– Juin à Décembre 2019

- Lancement de l'application en ligne CPF

2020

- La Caisse des Dépôts reprend la gestion financière et technique du CPF

– Janvier 2021

- Certification obligatoire des organismes de formation et conformité avec les nouvelles règles de France Compétences
- Transfert aux Urssaf de la collecte des cotisations formation et apprentissage.
- La réforme tourne à plein régime

Comme vous le savez déjà, les OPCA sont devenus des **OPérateurs de Compétences (OPCO)**, et depuis le 1er Avril 2019 pour la branche Sport c'est dorénavant **l'AFDAS**.

Depuis le 1er janvier 2019, la contribution à la formation professionnelle et la taxe d'apprentissage (obligation de tout employeur) sont rassemblées dans la **contribution unique** à la formation professionnelle et à l'alternance. En pratique, les 2 taxes conservent globalement les mêmes caractéristiques. **L'Urssaf collectera la taxe unique à partir de janvier 2021.** D'ici là cette dernière sera réalisée par les OPCO. Son montant **est calculé en fonction du nombre de salariés.**

Cette contribution, gérée par l'organisme France Compétences, est dédiée **au financement de l'alternance, du conseil en évolution professionnelle, du développement des compétences des salariés des entreprises de moins de 50 salariés, du compte personnel de formation (CPF) et de la formation des demandeurs d'emploi.**

Cette contribution permet ensuite à l'employeur d'obtenir des financements pour les actions de formations engagées au bénéfice :

- De ses salariés, en priorité,
- De ses bénévoles, dès lors que ces actions de formation s'adressent à des **dirigeants bénévoles de structures employeuses** et qu'elles sont **en lien avec les responsabilités exercées** par ce dirigeant bénévole au sein de cette structure (Membres du bureau de l'association : **Président, Trésorier, Secrétaire Général**, ou Vice-Président).

Depuis le 1er janvier 2019,

- **Le plan de développement des compétences** remplace le plan de formation A l'initiative de l'employeur, il précise les actions de formation à mettre en place en fonction des besoins de sa structure et des demandes du salarié et des dirigeants bénévoles. Ce plan de formation doit **permettre au salarié de s'adapter, d'évoluer, de se maintenir dans l'emploi ou de développer ses compétences.** Pour les entreprises de < 50 salariés, les actions de formation sont prises en charge par les opérateurs de compétences (OPCO)

- **Le Compte Personnel de Formation (CPF)**, est alimenté en euros et non plus en heures
Le CPF permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. En tant que salarié, vous cumulez 500 € sur votre CPF chaque année pour un travail à temps plein et ce avec un plafond 5000 €. Si vous êtes un salarié non qualifié, vous cumulez 800 € sur votre CPF chaque année avec un plafond de 8000 €.
Ce montant peut être complété par l'abondement de l'Afdas.

La formation **doit être éligible** au Compte personnel de formation (**CPF**) des salariés : elle doit être sanctionnée soit :

- par une **certification professionnelle** enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (**RNCP**) ;
- par une **attestation de validation de bloc de compétences** faisant partie d'une certification professionnelle **enregistrée au répertoire** national des certifications professionnelles (**RNCP**) ;
- par une certification ou une habilitation enregistrée dans le **répertoire spécifique** (qui remplace l'Inventaire), dont la certification relative au **socle de connaissances et de compétences professionnelles (CléA)**.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet www.moncompteformation.gouv.fr suivant sur lequel vous trouverez une présentation détaillée du CPF, de son fonctionnement ainsi que de la documentation utile et les réponses aux questions les plus fréquentes.

- **Le CPF de transition professionnelle** (remplace le Congé Indiv. de Formation)

C'est une mobilisation spéciale du CPF offrant la possibilité aux salariés de réaliser un projet de transition professionnelle afin de suivre une formation pour se **reconvertir de sa propre initiative**. Il est accordé par l'employeur et le salarié est rémunéré pendant toute la durée de la formation. Le CPF de transition professionnelle est indépendant du plan de développement des compétences de l'entreprise et **peut concerner un domaine de formation différent** du secteur d'activité professionnelle.

- Le nouveau dispositif en **alternance destiné aux salariés « Pro-A »** (remplace la Période de professionnalisation et le CIF)

Dispositif de reconversion par alternance. Il permet au salarié de changer de métier, de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par le biais d'une formation en alternance visant une qualification reconnue. Les formations éligibles à Pro-A sont des formations qualifiantes. Elles doivent permettre d'obtenir :

- une **qualification ou une certification** enregistrée au RNCP: diplôme, titre à finalité professionnelle,
- un certificat de qualification professionnelle (**CQP**),
- une **qualification reconnue** par les classifications d'une **convention collective** nationale de branche.

- **Le nouveau contrat d'apprentissage**

C'est un contrat de travail qui conjugue des enseignements théoriques en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes de formation en situation de travail, au sein de l'entreprise, dans le cadre d'un parcours aménageable et qui permet l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue. Il peut s'adresser à des jeunes de 15 ans (ayant complété une classe de 3ème) jusqu'à 30 ans. La durée du contrat est variable entre 6 mois et 3 ans. Un minimum de 150h doit être consacré à la formation, ou 25% de la durée du contrat. Une ancienneté de 2 ans minimum est demandée pour le Maître d'apprentissage.

- **Le nouveau contrat de professionnalisation**

C'est un **contrat de travail assorti d'une formation obligatoire** financée par les fonds gérés par les partenaires sociaux. Il vise l'obtention d'une qualification (les mêmes que pour les Pro-A). Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise.

Les bénéficiaires du contrat de professionnalisation :

- Les jeunes de moins de 26 ans
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus,
- Les bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH)
- Les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI)

Renseignements et informations sur tous les dispositifs de formation et d'accompagnement

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/>



Les spécificités pour les demandeurs d'Emploi

En tant que demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier - sous certaines conditions - d'une aide financière afin de suivre une formation qui vous permet d'acquérir des compétences complémentaires ou d'apprendre un nouveau métier.

Avant d'entamer une démarche, il est **indispensable de consulter le conseiller Pôle emploi pour valider votre dossier de formation**. Il convient de distinguer deux éléments : le **coût de la formation** et celui de la **rémunération du bénéficiaire** de la formation.

Certains dispositifs prévoient ainsi la prise en charge du coût de la formation et celui de la rémunération du stagiaire. D'autres dispositifs ne prennent en compte que le financement de la formation ou que celui de la rémunération du stagiaire. Certaines formations ne sont pas du tout prises en charge.

En fonction de votre statut et dans certains cas, le financeur de la formation peut varier : vous pouvez faire des demandes de prise en charge des frais de formation auprès des structures suivantes :

- Votre Conseil Régional finance de manière prioritaire les formations des personnes qui ne sont pas indemnisés par Pôle emploi. Chaque région établit un Programme Régional de Formation. Sous certaines conditions, les demandeurs d'emploi peuvent percevoir une rémunération région pendant leurs formations. Il convient de se renseigner directement auprès du conseil régional.

- Votre Conseil Départemental
- Votre Mairie
- L'AGEFIPH
- Votre CAF
- Votre Caisse de Retraite.

LES DISPOSITIFS DE PÔLE EMPLOI

- Le Compte Personnel de Formation (**CPF**) est un dispositif qui vous permet de financer une formation en relation aux droits cumulés sur votre compte personnel. Même si la période de chômage ne vous permet pas d'acquérir des droits CPF, vous pouvez toutefois utiliser les droits déjà acquis pour vous former. Par contre, vous ne pouvez pas avoir de CPF si vous n'avez jamais eu d'emploi.

Si vous n'avez pas suffisamment d'euros sur votre compte CPF, vous pouvez alors monter un dossier avec votre conseiller pôle emploi, pour bénéficier d'aides complémentaires de la RFPE (Rémunération des Formations de Pôle Emploi), qui regroupe l' AFPR, POE, AFC et l'AIF.

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)**

L'AFPR est un dispositif de formation de Pôle emploi qui s'adresse à toute personne inscrite à Pôle emploi qui, ayant reçu une **proposition d'emploi** (CDD de plus de 6 mois), qui **nécessite une formation**. La formation ne doit pas excéder 400 heures. Le demandeur d'emploi peut bénéficier de l'AREF (aide au retour à l'emploi formation) ou d'une RFPE (rémunération de formation Pôle emploi)

- **Action de Formation Conventionnée (AFC)**

L'AFC facilite le retour rapide d'un demandeur d'emploi dans le monde du travail. Les formations visées peuvent être qualifiantes ou diplômantes. Elle représente l'opportunité d'amener les connaissances et compétences des demandeurs d'emploi au niveau demandé par le marché du travail, en termes de savoir faire (savoir faire techniques, permis C, D, FCOS, langues étrangères, etc.) et en termes de diplômes, notamment pour certaines activités (aide à domicile, travail auprès d'enfants, etc.).

- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)**

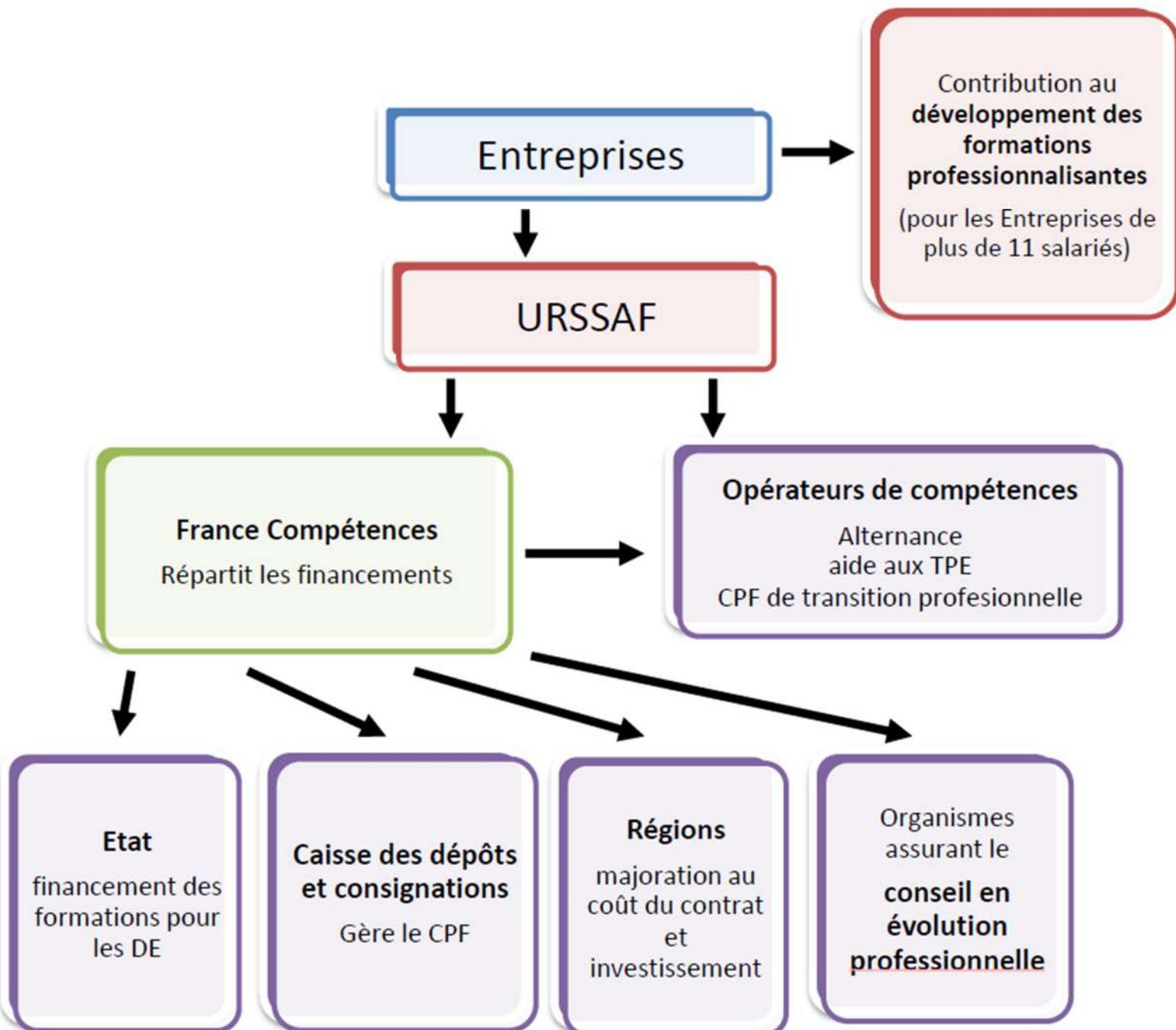
Dans le cas où les dispositifs de financements existants ne peuvent pas prendre en charge votre projet de formation, partiellement ou entièrement (l'AIF peut venir compléter un compte CPF insuffisant par exemple). Votre conseiller Pôle emploi doit d'abord valider votre projet, et vous devez faire l'inscription auprès de l'organisme de formation.

- **Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE I)**

Elle permet de suivre une formation pour acquérir les compétences nécessaires à une offre déposée par une entreprise auprès de Pôle Emploi (avec la mention POE I indiquée). La formation est individualisée et adaptée à votre profil. A l'issue de cette formation qui ne doit pas dépasser 400 heures, et si vous atteignez le niveau requis, l'employeur est tenu de vous embaucher.

Chaque dispositif est soumis à des conditions particulières :
plus d'informations sur le site [pôle emploi](#)

Les cheminements des différents acteurs de la formation professionnelle continue



VOTRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le CPF permet d'acquérir des droits à la formation professionnelle mobilisables tout au long de la vie professionnelle.

VERSION 2019



Libre utilisation

La mobilisation du compte personnel de formation relève de l'initiative de la personne

Si la formation se déroule hors temps de travail, le salarié pourra mobiliser son CPF sans avoir à demander l'autorisation de son employeur. Pendant le temps de travail, l'autorisation de l'employeur est nécessaire sur le calendrier de la formation

Pour tous de 16 ans à la retraite

Le CPF s'ouvre pour chaque personne dès son entrée dans la vie active et le suit jusqu'à sa retraite

Depuis janvier 2017, le CPF est intégré au CPA, compte personnel d'activité. Le CPF concerne les salariés, quel que soit le contrat, les demandeurs d'emploi, les agents publics, les professions non salariées indépendants, professions libérales, et conjoints collaborateurs.



500 Euros chaque année

Depuis le 1er janvier 2019, le CPF est alimenté en euros.

Il permet de cumuler 500 € par an jusqu'à un plafond de 5 000 € ou 800 € par an, plafonnés à 8 000 € pour les moins qualifiés (< CAP). L'acquisition est proportionnelle au temps de travail pour les temps partiels inférieurs à 50 %. Les heures disponibles sur le CPF au 31/12/2018 ont été automatiquement converties en euros. Les heures de DIF non utilisées sont également converties en euros et utilisables à condition d'avoir été reportées par leur bénéficiaire sur son compte CPF avant le 31-12-2020.



Uniquement pour certaines formations

Seules sont accessibles les formations qui permettent d'obtenir un certificat ou une qualification professionnelle

Une liste unique regroupe l'ensemble des formations éligibles au CPF, quelle que soit la branche professionnelle ou le lieu de travail.

Cette liste est accessible sur le site moncompteactivite.gouv.fr

Les droits acquis au titre du CPF peuvent également être mobilisés pour un accompagnement VAE, un bilan de compétences, le permis B et poids lourd, l'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise



2 mois avant la formation

Pour une formation sur temps de travail, l'autorisation d'absence est nécessaire

Le salarié doit impérativement formuler sa demande 60 jours avant le début d'une formation de moins de 6 mois, 120 jours avant le début d'une formation de 6 mois et plus. L'absence de réponse de l'employeur dans un délai d'un mois vaut acceptation



Accès via une application mobile

A l'automne 2019, les bénéficiaires auront accès à une application mobile dédiée

Cette application regroupera toutes les informations sur le CPF de la personne : crédit CPF, offre de formation disponible par thématique, région... D'ici là chaque personne peut consulter son CPF sur internet sur le site moncompteactivite.gouv.fr



Formation des bénévoles d'une association

Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)

Le *bénévole* d'une association, ayant aussi la qualité de salarié ou d'agent public, peut se former dans le cadre de certains congés de formation. Il peut obtenir un **certificat de formation à la gestion associative**. Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE), il peut valider son expérience associative pour obtenir une certification.

La formation consiste à faire acquérir à des bénévoles, âgés de 16 ans minimum, des connaissances nécessaires à la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Elle est constituée :

- d'une formation théorique de 30 heures minimum,
- et d'une formation pratique réalisée simultanément ou non avec la formation théorique et équivalente à 20 jours effectifs minimum dans une association.

La formation pratique doit débuter 6 mois maximum après la fin de la formation théorique.

Elle est effectuée avec le tutorat d'un des dirigeants de l'association d'accueil ou d'un autre bénévole régulier ayant une expérience confirmée du fonctionnement de l'association.

Un livret portant mention des appréciations formulées par les responsables de la formation théorique et pratique est remis au bénévole.

Vous pouvez obtenir la liste des organismes habilités pour cette formation auprès de votre direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

L'association qui souhaite organiser des formations peut recourir à différents dispositifs de financement.

Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGa)

5 jours de formation enrichissante, de rencontres, d'échanges pour les acteurs et futurs acteurs du monde associatif



INSCRIVEZ VOUS DÈS À
PRÉSENT



Chambre des associations
27-31 avenue du Port au Fouarre
94100 Saint-Maur-des-Fossés
www.cda-asso.com
cda@cda-asso.com
01 48 83 66 40

DU 21 au 25
OCTOBRE 2019
à

L'HÔTEL CAMPANILE

13 Quai du Port
94130 Nogent-sur-Marne

Focus sur le Compte engagement citoyen (CEC)

Le bénévole peut bénéficier d'heures de formation pour ses activités associatives.

Le compte personnel d'activité (CPA) peut notamment être constitué du compte d'engagement citoyen (CEC) qui recense les activités bénévoles ou de volontariat et permet à ce titre d'acquérir des heures sur le compte personnel de formation. Les heures de formation acquises au titre du CEC peuvent être utilisées pour suivre des formations spécifiques aux bénévoles.

Pour les bénévoles, chaque heure inscrite sur le compte d'engagement citoyen correspond à 12 €.

Renseignement sur : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr>

Etre dirigeant sportif bénévole, c'est ... Se former pour mieux diriger !

- Le réseau internet est une mine d'informations -



ASSOCIATION ET BÉNÉVOLES

La formation des bénévoles

La formation des bénévoles, notamment des dirigeants, fait partie de la problématique plus générale de l'accompagnement des associations.

Publié le 1er Juin 2019
Mise à jour

Enjeux de la formation

Faciliter la prise de responsabilité

SOMMAIRE

Enjeux de la formation
Comment faire face au coût de la formation des bénévoles ?

SUJETS

Ressources humaines



Formalités administratives d'une association

Fonctionnement d'une association

Financement et fiscalité d'une association

Associations spécifiques et fondations

Actualités

ex... : Création, préfecture du Morbihan, subventions...



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Déclaration, Immatriculation, Statuts, Modification - dissolution, Agrément...



FONCTIONNEMENT

Dirigeants, Bénévoles, Constitution de partie civile, Organisation d'un événement...



FINANCEMENT

Subventions, Dons, Activités commerciales...



ASSOCIATIONS SPÉCIFIQUES ET FONDATIONS

Fondations, Associations de parents d'élèves, Associations de propriétaires, Associations de consommateurs...

QUESTIONS - RÉPONSES

> Peut-on choisir librement le nom d'une association ?

> Comment savoir si un nom d'association est déjà utilisé ?

SERVICES EN LIGNE

> Création d'une association (e-création)

> Modification d'une association (e-modification)

COMMENT FAIRE SI...

> Je crée une association

> L'association organise un événement (fête, manifestation, vide-grenier)

Nouveau Blog

Le coin des techniciens d'IDF

pingidf.com



Le coin des techniciens franciliens



ACCUEIL / RÉGLEMENTATION ▾ / DU CÔTÉ DU DÉVELOPPEMENT ▾ / FORMATIONS ▾ / E.T.R ▾ / TECHNIQUE POUR TOUS ▾ /

ÇA PEUT VOUS INTÉRESSER... ▾ / NOUS CONTACTER

Un espace dédié aux techniciens !

Parce qu'il n'est pas possible de « tout » trouver sur le site de la Ligue Ile-de-France (déjà bien fourni), un nouvel outil vient de voir le jour! Nommé « le coin des techniciens franciliens », le tout nouveau blog technique est en priorité destiné aux éducateurs bénévoles et professionnels. Néanmoins, celui-ci se veut accessible à tous, avec des contenus aussi bien techniques (vidéos d'exercices...) que ministériels (textes de lois, guides...) mais également les compte-rendus de formation ou de réunions techniques.

Le blog sera complété et mis à jour régulièrement en fonction des actualités, des prises de vidéos, mais également de tous vos besoins. Ainsi, n'hésitez pas à faire remonter ceux-ci via l'onglet « contact ». De même, n'hésitez pas à vous abonner (via le bouton « suivre » disponible en bas à droite de la page, cf photo ci-dessus) afin de recevoir directement les nouvelles publications dans votre boîte mail. En espérant vous compter nombreux parmi nos lecteurs!

CATALOGUE DES FORMATIONS

CALENDRIER DES FORMATIONS

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- FORMATION DEJEPS
- CQP – MONITEUR TT

FORM. D'ENTRAÎNEURS (FILIÈRE FÉDÉRALE)

- INITIATEUR DE CLUB
- ANIMATEUR FÉDÉRAL
- ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL

FORMATION ARBITRAGE

- ARBITRE RÉGIONAL
- JUGE-ARBITRE 1ER DEGRÉ
- JUGE-ARBITRE 2ÈME DEGRÉ
- JUGE-ARBITRE 3ÈME DEGRÉ
- SPID-DÉCONNECTÉ

FORMATIONS CONTINUE ÉDUCATEURS SPORTIFS / DIRIGEANTS

- FORMATION SPÉCIALE DIRIGEANT
- FORMATION « PSC 1 »
- FORMATION « TECHNIQUES D'OPTIMISATION
DU POTENTIEL »
- FORMATION « PING SANTÉ – MODULE A »
- FORMATION « HAUT NIVEAU JEUNES »
- FORMATION COMPL. « SPORT ADAPTÉ »
- FORMATION « CERTIFICAT DE QUALIFICATION
HANDISPORT TT »
- FORMATION « SPID-ADMINISTRATIF »
- FORMATION « DÉTECTION DE JEUNES
TALENTS »
- FORMATION « PRÉPARATION PHYSIQUE »
- FORMATION « PRÉPARATION MENTALE »